

Luxembourg, le 14 janvier 1992

Monsieur Egon KLEPSCH
Président du Parlement européen

PARLEMENT EUROPEEN
14. I. 1992
N° 594

Monsieur le Président,

Nous avons appris que votre prédécesseur a signé, le 8 janvier, un contrat de location d'un ensemble immobilier, situé à Bruxelles, et comprenant notamment plusieurs milliers de bureaux et un hémicycle. Selon les informations à notre disposition, cette location est prévue pour une durée de 27 ans et est assortie d'une option d'achat à tout moment.

Sous couvert d'une amélioration du fonctionnement du Parlement européen, ce projet conduit à l'installation durable de l'essentiel de ses activités à Bruxelles: l'opération, par son ampleur, s'assimile donc à un transfert de fait du Parlement.

Cette politique du fait accompli est contraire au Traité et aux arrangements conclus entre les Gouvernements des Etats membres. Elle viole l'obligation de coopération loyale qui s'impose entre Etats membres et Institutions.

.../...

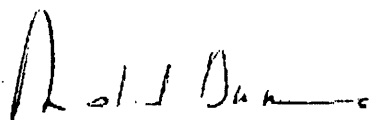
TRANSMISE A *H. Hornig*

POUR PREPARER REPONSE	<input type="checkbox"/>
POUR AVIS	<input type="checkbox"/>
POUR SUITES A DONNER	<input checked="" type="checkbox"/>

COPIES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Au nom des Gouvernements luxembourgeois et français, nous élevons une vigoureuse protestation à l'encontre de l'initiative prise par le Parlement, avec l'appui des autorités belges. Nous nous réservons toute possibilité d'agir pour préserver l'équilibre entre les implantations des Institutions européennes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.



Roland DUMAS,

Ministre d'Etat,

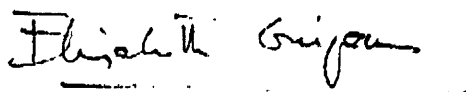
Ministre des Affaires étrangères



Jacques-F. POOS,

Vice-Premier Ministre,

Ministre des Affaires étrangères



Elisabeth GUIGOU,

Ministre délégué chargé
des Affaires européennes



Georges WOHLFART,

Secrétaire d'Etat
aux Affaires étrangères

COMMUNIQUE COMMUN

Implantations des Institutions européennes

Les Gouvernements luxembourgeois et français ont adressé au Président du Parlement européen et au Gouvernement belge une vigoureuse protestation à l'encontre de la signature d'un contrat de location d'un ensemble immobilier situé à Bruxelles, comprenant plusieurs milliers de bureaux ainsi qu'un hémicycle pour le Parlement et réalisé avec le concours financier des autorités belges.

Cette politique du fait accompli est contraire au Traité et aux arrangements conclus entre les Gouvernements des Etats membres.

Le Luxembourg et la France se réservent toute possibilité d'agir pour préserver l'équilibre entre les implantations des Institutions européennes.